

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le vendredi 15 février 2019, à 20 h, sous la présidence de M. Eric REBILLARD, Maire.

Présents : tous, sauf Madame Caroline JOUX (pouvoir à Mme DESPREZ), et Messieurs Eric GRANDJEAN (pouvoir à M. PERNETTE) et Thomas BOYER (pouvoir à M. GAMACHE), excusés.

M. Nicolas GAMACHE est désigné secrétaire de séance.



1 – CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2019.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de sa réunion du 11 janvier 2019.



2 – PERSONNELS : Contrat de travail de l'agent postal communal.

Le maire rappelle que l'agent postal communal est employée à raison de 9 h /semaine dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) qui a été reconduit successivement pendant 6 années, limite légale. Il convient de déterminer quelle suite donner à cet emploi parmi quatre solutions possibles.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la pérennisation de son poste à l'agent concerné. Cette personne sera donc stagiaire de la fonction publique pendant un an à compter du 1^{er} juillet 2019 et pourra être titularisée ensuite.



3 – FOURRIÈRE ANIMALE : Convention d'intervention avec la SPA de Chagny.

Le maire rappelle qu'il incombe à chaque collectivité de prendre en charge l'errance des animaux sur son territoire. Le conseil décide à l'unanimité de déléguer à nouveau cette compétence à la SPA de Chagny et accepte à l'unanimité la convention de participation aux frais de mise en fourrière des animaux errants sur le territoire communal à hauteur de 0,90 €/hab.



4 – CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE 71) : Adhésion 2019.

Le maire propose de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Saône & Loire (CAUE 71) au titre de l'année 2019 pour un montant forfaitaire annuel de 234 €, ce que le conseil accepte à l'unanimité.



5 – COMMUNICATION : Adhésion à la plateforme applicative "Panneau Pocket".

Le maire fait une présentation de la société PANNEAUPOCKET® qui propose une solution permettant d'informer les administrés par le biais d'une application mobile. Le tarif de l'abonnement annuel est de 130 € TTC. Par 10 voix contre et 2 voix pour, le conseil municipal rejette cette proposition.



6 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Centres de Formation d'Apprentis, Papillons Blancs, centre anticancer...

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 35 €/élève soit 105 € au total au CiFA (Centre Interprofessionnel de Formation des Apprentis) de Mercurey. Il rejette à l'unanimité la demande du CFA du Bâtiment d'Autun, cet établissement n'accueillant pas d'élèves de la commune.

À l'unanimité, le conseil rejette également la demande de subvention de l'association « Les Papillons Blancs » du Chalonnais et du Louhannais.

Par 11 voix contre et 1 voix pour, le conseil rejette les demandes de subventions du Groupe de Secours Catastrophe Français (association humanitaire de sapeurs-pompiers) ainsi que du Centre anticancer Léon Bérard de Lyon.



7 – JOURNÉE CITOYENNE : Détermination des chantiers retenus parmi ceux proposés par les habitants.

Pour faire suite à la réunion publique du vendredi 8 février, le conseil municipal souhaite faire chiffrer l'ensemble des ateliers proposés, à l'exception de la mise en peinture des rambardes de ponts du canal, jugeant que cette réalisation doit être faite par une entreprise compte-tenu de sa dangerosité potentielle. Sont donc retenus les ateliers suivants :

- « Mise en place de panneaux touristiques présentant l'histoire du port, de l'église, du pont et de la chapelle de Saint-Bérain » faisant suite à un travail de recherche et de mise en forme qui serait mené préalablement par Jocelyne GEAIS et Marie-Claire BOCQUET (*adultes*),
- « Cuisine » pour préparer le repas de midi (*enfants et adultes*),
- « Traitement des boiseries intérieures de l'église et dégagement de l'issue de secours » (*adultes*),
- « Réalisation d'une fresque sous le préau de la mairie ou au jardin public » (*enfants et adultes*),
- « Réaménagement du jardin public de l'école par enlèvement des jeux présentant un danger, aménagement d'espaces sécurisés et installation de jeux nouveaux » (*enfants et adultes*),
- « Réaménagement paysager de l'espace devant l'Agence Postale avec mise en place d'un banc » (*adultes*),
- « Rafranchissement des peintures et installation d'un banc fixe et de rayonnages définitifs sous l'espace livres » (*adultes*),
- « Aménagement d'un chemin piétonnier le long du canal entre l'allée des Berges et le jardin public de la mairie » (*adultes*),
- « Aménagement d'hébergements pour cyclotouristes dans le cadre de l'arrivée de la Voie Verte » (*adultes*),
- « Poursuite de l'entretien de la chapelle ou nettoyage du cimetière » (*adultes*).



8 – TRAVAUX : Détermination des projets à étudier pour 2019 et demandes d'aides financières pour ces projets au Grand Chalons, au Conseil Départemental, au Conseil Régional et au Syndicat Mixte du Pays du Chalonnais.

Le maire rappelle que les travaux de réhabilitation du logement de la mairie répondent aux critères permettant de solliciter des aides financières qui pourraient couvrir, dans le meilleur des cas, près de 79 % du montant total HT de travaux.

Dans le cadre de ces travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter :

- Le Conseil Départemental de Saône & Loire au titre de l'appel à projets 2019 en faveur des communes et EPCI, s'inscrivant dans le programme du volet 2 « Urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement », fiche 7.11 « Réhabilitation ou rénovation de bâtiments ou de logements ».
- L'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour la partie réfection de la toiture et isolation des combles perdues du bâtiment.
- La Communauté d'Agglomération du Grand Chalons au titre de son Fonds de concours en faveur du parc social public.

Par ailleurs, dans le cadre des chantiers à réaliser lors de la journée citoyenne, le conseil décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du programme « ENVI : Espaces Nouveaux, Villages Innovants ».



9 – COMMISSIONS COMMUNALES : Bilans de la Fête d'Automne et du Téléthon, préparation des actions à venir dans le cadre du budget 2019, comptes-rendus...

Madame DESPREZ dresse les bilans financiers de la Fête d'Automne ainsi que du Téléthon 2018.

Monsieur PERNETTE, référent Sécurité Routière de la commune, présente les actions proposées pour 2019 au titre de l'appel à projets de la Sécurité Routière : action de sensibilisation lors de la Fête d'Automne et action de sensibilisation sur les risques piétons et le partage de la route entre les différents usagers.



10 – SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX, COMMISSIONS GRAND CHALON : Comptes rendus des délégués.

En sa qualité de référent « Énergie » de la commune, Monsieur FLICOURT fait part de sa rencontre avec le nouveau Conseiller en Énergie Partagé (CEP) du Grand Chalons. Il rappelle le rôle de cette personne et indique qu'un premier état des lieux a été réalisé. Il rappelle que quelques petits aménagements permettraient de réaliser des économies dans les divers bâtiments communaux.



11 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- ❑ Conformément à la demande des pouvoirs publics, le conseil décide de mettre à disposition la salle intergénérationnelle dans le cadre du Grand Débat National, le samedi 2 mars, de 10 h à 12 h. Le maire souhaite que la commune soit « facilitatrice » mais non « organisatrice » de ce moment d'échanges.
- ❑ Le maire indique que le 1^{er} atelier « théâtre » de la compagnie « Le Cerbère » aura lieu les 25, 26 et 27 avril.
- ❑ Pour répondre à une attente des services de VNF concernant une zone de stationnement des bateaux sur le canal, le conseil propose que cette aire soit localisée dans le prolongement direct du port actuel (c'est-à-dire au bout du quai existant).
- ❑ Le maire et Madame DESPREZ dressent un compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Gaule San-Bérinoise, notamment par rapport à l'emplacement de la plate-forme dédiée aux pêcheurs handicapés et aux aides financières potentiellement apportées par la Fédération Nationale ou Départementale. L'installation privilégiée par la société se situe à la Gagère.
- ❑ Le maire informe le conseil du démarrage prochain des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable entre St-Léger et St-Bérain ainsi que des travaux de la voie verte entre St-Léger et St-Julien.
- ❑ Le maire fait part de la fermeture définitive de la boulangerie à compter du 1^{er} mars. Il indique en avoir été avisé quelques minutes seulement avant la réunion de conseil par le boulanger.
- ❑ Le maire fait part d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dont l'ouverture est prévue à partir de septembre prochain.
- ❑ Le conseil municipal évoque la mise en place d'un ordinateur à disposition des administrés pour leur permettre d'effectuer leurs déclarations d'impôts ou démarches administratives.



12 – FIN DE SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 50.

***LES EXTRAITS DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS SONT ÉGALEMENT
CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE
OU DANS LEUR INTÉGRALITÉ EN MAIRIE.***